

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

-----

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 FEVRIER 2007

---

|  |
|--|
| Convocation des membres<br>du Conseil : 14.02.2007 |
| En exercice 20                                     |
| Présents 17  |
| Pouvoirs 3   |
| Excusés -  |

L'an deux mil sept, le 23 février à 20 h.30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NERAUD, Maire.

Etaient présents : M. NERAUD, Maire, MM. CHARVILLAT, COTTON, Mmes LEROY, GUILLAUME, Maires-adjoints ; MM. DOUCET, DELPORTE, DELION, Mme HOUEVILLE, M. DESJEUNES, Mmes BOITTE, CHAPEL, M.CAMBIER, Mme MARTINS, MM. VIAUD, DE SEQUEIRA, FRISCH, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

|             |              |               |
|-------------|--------------|---------------|
| M. DOUCHET  | mandataire : | M. NERAUD     |
| M. TROJANI  | mandataire : | M. CHARVILLAT |
| Mme CLEMENT | mandataire : | M. DOUCET     |

---

Mme GUILLAUME est élue Secrétaire

-----

Le quorum étant atteint, M. NERAUD donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2006 qui est adopté à l'unanimité, après prise en compte de la rectification suivante :

« TOUR DE TABLE : « Mme CHAPEL se fait l'interprète de de M. COTTRY, qui souhaiterait que soient prévues en 2007, deux promenades-découverte du site de Cercanceaux ».

Puis, l'ordre du jour de la séance est abordé :

### ORDRE DU JOUR

Le Conseil, unanime,

DECIDE de faire l'acquisition du reportage photographique aérien et d'un montage vidéo réalisés par la Société AIR SYSTEM, pour le prix forfaitaire de 1.000 € TTC. M. le Maire précise qu'ils constitueront une photothèque utile pour le site Internet, le bulletin municipal, etc.

FIXE les tarifs de plusieurs ouvrages en vente au Musée du Verre et de ses Métiers.

AUTORISE le Maire à :

- encaisser pour le compte de la Commune divers remboursements auprès de compagnies d'assurances.
- Rembourser, conformément au règlement du service de restauration scolaire, des repas non servis en 2006.

DECIDE DE :

- Procéder à une consultation auprès de plusieurs cabinets spécialisés pour la réalisation d'une étude pour l'assainissement :
  - o Rue de la Haie à la Biche
  - o Rue aux Anes et Hameau de la Queue de l'Etang (étude comparative entre la réalisation d'une mini station d'épuration 100 équivalents/habitants et l'extension du réseau collectif d'assainissement).
- D'accepter M. JOIN en qualité de sous-traitant pour les travaux de terrassement de la station d'épuration.

APPROUVE le rapport annuel 2006 du service de l'eau et de l'assainissement.

ACCEPTTE de participer :

- aux frais de fonctionnement de la crèche et de la halte-garderie de Ferrières-en-Gâtinais, pour les enfants de Dordives qui fréquentent ces établissements :

- 1,08 € par heure à la halte-garderie
- 0,80 € par heure à la crèche
- aux frais de séjour en Pologne de deux enfants de Dordives, fréquentant l'EREA d'Amilly, pour un montant total de 100 €.

ADHERE à l'Association pour la Réflexion pour la Création d'un Parc Naturel Régional du Bocage Gâtinais, et AUTORISE le Maire à mandater une cotisation annuelle de 20 €.

SE PRONONCE sur le principe de délégation de service public par voie d'affermage pour la Base de loisirs à compter de l'exercice 2008.

AUTORISE le Maire à signer les contrats et conventions suivants avec :

- la SARL des Transports DARBIER, portant la participation de la Commune de Dordives à 145,25 € par mois à compter du 1.01.2007 pour le transport de voyageurs de Dordives à Montargis. Mme LEROY explique qu'à compter du 1.09.2007, l'organisation des circuits ULYS sera revue, pour tenir compte de la demande des usagers.
- l'Université de Cergy-Pontoise pour prendre en charge les frais de séjour et de transport de quatre étudiants chargés de la refonte du site Internet de la Commune.
- LP Communication, pour la maintenance du site Internet du Musée du Verre et de ses Métiers.
- le Centre International du Vitrail à Chartres, pour l'exposition « les Passeurs de Lumière ».
- GDF pour la fourniture de gaz au Musée du Verre et de ses Métiers.
- l'Association des personnels scientifiques des musées de la région Centre, pour pouvoir diffuser les images du musée et des textes sur leur site Internet.

DECIDE de créer une régie et une sous – régie temporaire au Musée du Verre et de ses Métiers, pendant la durée de l'exposition « les Passeurs de Lumière ».

M. NERAUD communique au Conseil :

- la jolie carte postale reçue en Mairie que les élèves de l'école élémentaire Victor Hugo ont envoyé pendant leur classe de neige.
- les remerciements des élèves de CM1 et de CM2 et leur invitation à visiter l'exposition « la classe de neige s'expose » du 12 au 17 mars 2007.
- les remerciements de l'ESG pour les médailles offertes et son invitation le dimanche 25 février pour leur remise aux récipiendaires.
- les conclusions du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée à la demande de la SCSL pour obtenir le renouvellement et l'extension de l'exploitation des carrières situées à Souppes sur Loing. Le dossier est à la disposition du public en Mairie.
- qu'en raison des travaux de la RD 62, les rues du Parc (en totalité), Georges Mairot et Charles Paillard (sauf aux riverains) seront interdites à la circulation pendant 7 mois à compter du 5.03.2007.
- l'ouverture d'un centre médico-psychologique, 15 rue de la République, à compter du 1.04.2007.
- la lettre de M. le Préfet du Loiret adressée le 9.02.2007 à la Sté SOPAL, pour lui indiquer que des investigations complémentaires doivent être réalisées pour la réalisation d'un diagnostic des sols sur les parcelles lui appartenant.
- le courrier que l'Association syndicale des copropriétaires de Saint-Séverin a envoyé, concernant la reprise éventuelle des espaces verts par la commune et la dissolution du syndicat.
- la pétition des habitants de la rue du Commandant Cousteau qui s'insurgent contre la création d'une place « handicapés » à proximité de l'habitation de M. ROBINET, Grand Invalide de Guerre, bénéficiaire d'un macaron GIG lui permettant de se faire transporter en voiture et de se garer sur les emplacements réservés aux personnes handicapées. Le Conseil municipal, unanime, exprime sa stupéfaction sur le manque de solidarité des personnes qui ont signé ladite pétition et charge le Maire de leur adresser un courrier leur faisant part de leur grande déception.

## Tour de table

Mme GUILLAUME invite ses Collègues à se rendre à l'exposition de la classe de neige, au groupe scolaire Victor Hugo et à prendre connaissance du journal écrit par les enfants.

Mme BOITTE fait savoir que le récital de la chorale prévu à la Maison de retraite a été ajourné en raison d'un deuil dans la famille du professeur.

M. CAMBIER est satisfait du déroulement de la soirée choucroute qui a réuni 120 convives.

M. FRISCH fait remarquer que les règles relatives au stationnement sur les parkings de la RN 7 ne sont pas respectées. Ainsi, il arrive fréquemment qu'un véhicule reste stationné sur un emplacement réservé aux handicapés de 6 heures à 11 heures.

M. DE SEQUEIRA informe le Conseil que la Maison des Jeunes a réouvert le 3 janvier 2007. Malheureusement elle est fermée depuis 2 semaines en raison de l'arrêt de maladie de l'animatrice et ce jusqu'au 5 mars.

Mme MARTINS demande que la haie de thuyas débordant sur le trottoir au droit du 6 bis rue de César soit taillée afin de permettre aux piétons de circuler sur le trottoir. La police municipale sera de nouveau alertée pour que le nécessaire soit fait très rapidement.

M. VIAUD fait part d'un problème de numérotage d'immeubles, rue du 11 novembre, occasionnant des difficultés dans la distribution du courrier postal.

M. COTTON demande que l'entretien des espaces communs du parc d'activités de la colline soit budgété chaque année.

Il fait remarquer que de gros arbres morts deviennent dangereux dans divers secteurs de la Commune et notamment sur le site de Cercanceaux. M. NERAUD ayant un rendez-vous prochainement au Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, M. COTTON lui communiquera la liste des endroits concernés pour qu'il puisse en informer ce dernier.

M. CHARVILLAT fait savoir que l'entreprise FROT a terminé les travaux de plantations sur les espaces verts de la RN 7 mais on doit déplorer le vol de 150 arbustes ainsi que du système d'arrosage en divers endroits.

M. COTTON ajoute que des actes de vandalisme ont eu lieu entre l'ex Ranch'ville et la station d'épuration : plusieurs aubans ont été arrachés et cassés.

M. CHARVILLAT informe le Conseil qu'une réunion est programmée, très prochainement, avec SOMELEC, car les travaux de mise en place de l'arrosage automatique ne sont pas encore réceptionnés dans la mesure où des fuites d'eau n'ont toujours pas été solutionnées.

Le Conseil, unanime, réuni à huis clos :

ADMET en NON VALEUR les factures d'eau dues par un abonné mis en redressement personnel, pour la période de 2003 à 2006.

ANNULE partiellement cinq factures d'eau, conformément au règlement du service de l'eau.

FIXE le prix de vente du terrain à la SA BAGOT, dans le Parc d'activités de la Colline, en tenant compte du nombre d'emplois créés sur la Commune et de l'apport de ressources significatives à la Commune.

PREND connaissance de deux nouvelles candidatures pour l'acquisition de terrains dans le Parc d'activités de la Colline.

M. le Maire informe le Conseil qu'il recevra très prochainement un Cabinet spécialisé dans la commercialisation des terrains de parcs d'activités.

DECIDE d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AK n°s 253, 347 et 350, au prix estimé par le service des domaines, pour y réaliser des équipements publics et notamment créer une annexe du Musée du Verre et de ses Métiers.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h.30.

La prochaine séance du Conseil municipal est prévue le 28 mars 2007.

Le Maire,

**Frédéric NERAUD**